

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Inscription des saisies exécutions sur le registre matricule

Conditions d'obtention

Navire immatriculé.

Pièces à fournir

- Demande sur papier libre;
- Copie du procès verbal d'information de la saisie exécution;
- Copie de l'ordonnance portant autorisation de la saisie exécution.

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|---|---|---------------|
| <ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier;- Etude du dossier;- Inscription de la saisie exécution sur le registre matricule. | Service régional ou local de la marine marchande. | Dix jours. |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service régional ou local de la marine marchande.
Adresse : Port d'immatriculation du navire.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Lieu de dépôt du dossier.

| |
|---|
| Délai d'obtention de la prestation |
|---|

| |
|------------|
| Dix jours. |
|------------|

| |
|---|
| Références législatives et/ou réglementaires |
|---|

| |
|--|
| Code de commerce maritime promulgué par la loi n° 62-13 du 24 avril 1962, tel que modifié et complété par la loi n° 2004-3 du 20 janvier 2004 (articles 110 et 111). |
|--|